



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question orale n° 1357

Texte de la question

M. François Pupponi alerte Mme la ministre des sports sur les deux rapports qui ont pointé du doigt le déficit criant de notre pays en matière de salles multifonctionnelles à même d'accueillir de grands événements sportifs. Il souhaite donc l'interroger sur l'état d'avancement de la constitution de la commission Arena, sur le montant d'investissement prévu par l'État et sur le processus de délivrance des certifications d'intérêt général, dans le meilleur respect des équilibres de l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DE SALLES MULTIFONCTIONNELLES POUVANT ACCUEILLIR DE GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Mme la présidente. La parole est à M. François Pupponi, pour exposer sa question, n° 1357, relative à l'aménagement de salles multifonctionnelles pouvant accueillir de grands événements sportifs.

M. François Pupponi. Madame la ministre des sports, le 30 janvier dernier, près de 8,5 millions de Français ont suivi la victoire de l'équipe de France masculine de handball au championnat du monde. Cet exploit offre au handball français son quatrième titre majeur consécutif : c'est un record mondial.

Surtout, les " Experts ", ainsi qu'on les appelle, ont su donner une image rafraîchissante, pleine d'enthousiasme et de talent, de ce sport collectif, une véritable bouffée d'air frais après les événements de l'été 2010 en Afrique du Sud. Ce contraste illustre pour partie la montée en puissance de nombreux sports collectifs - handball, basket, volley notamment - aux côtés du football et du rugby.

Pourtant, ces sports souffrent dans notre pays d'une faiblesse structurelle : celui du manque de grandes salles multifonctionnelles à même de soutenir le développement des clubs et d'assurer le rayonnement de la France grâce à l'accueil de grandes compétitions sportives internationales. Tout porte à croire que ce déficit a également joué dans la décision de la fédération internationale de handball d'attribuer au Qatar plutôt qu'à la France l'organisation du championnat du monde en 2015. Nous manquons à ce point d'équipements d'envergure internationale que nous aurions été bien démunis s'il nous avait fallu organiser à domicile la récente finale de la Coupe Davis : notre unique salle de plus de 10 000 places, Bercy, était déjà réservée.

Deux rapports - celui de David Douillet sur l'attractivité de la France pour l'organisation de grands événements sportifs et celui de la commission " Grandes salles - Arenas 2015 " présidée par Daniel Costantini - ont pointé du doigt ce déficit criant et montré la voie à suivre pour combler notre retard. Ont été notamment évoquées la création d'un label " Arena " et celle d'une commission chargée de sélectionner et de soutenir financièrement les meilleurs projets de salles multifonctionnelles. Une enveloppe de 140 millions d'euros a également été préconisée. Cet apport de l'État est indispensable pour la réalisation de tels équipements. C'est le levier financier sans lequel les autres investisseurs, qu'ils soient publics ou privés, ne s'engageront pas.

L'un de ces projets est actuellement porté par la ville de Sarcelles, à travers une " Arena " de près de 20 000 places, intégrée dans le futur contrat de développement territorial projeté par la communauté d'agglomération de Val-de-France et par la ville de Gonesse dans le cadre du Grand Paris. Un tel équipement, non content de donner à la France et à l'Île-de-France la salle dont elles ont besoin, représente un enjeu décisif en termes

d'emploi et de développement économique pour nos territoires, longtemps délaissés.

Ma question, madame la ministre, est donc triple. L'État a-t-il la volonté de permettre enfin au sport français de combler son retard en matière de grandes salles ? Quel est, à ce jour, le montant de l'investissement envisagé ? Quelle procédure avez-vous prévu pour délivrer les certifications d'intérêt général, indispensables à un financement réaliste de ces projets, dans le respect des équilibres de l'aménagement du territoire ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des sports.

Mme Chantal Jouanno, *ministre des sports*. Monsieur le député, les lacunes de la France en matière de grandes salles ont été soulignées à plusieurs reprises ces dernières années, notamment par le rapport de David Douillet, celui de la commission " Grandes salles - Arenas 2015 ", présidée par Daniel Costantini, et par celui de Bernard Depierre relatif aux grandes infrastructures sportives.

Si nous ne voulons pas subir de décrochage vis-à-vis de nos voisins européens, nous devons construire d'urgence des enceintes modernes, multifonctionnelles, capables d'accueillir de grands événements sportifs, mais aussi des spectacles.

Nous nous sommes fixé un objectif simple : disposer, le plus rapidement possible, de sept grandes salles modernes de plus de 10 000 places, dont une de plus de 15 000 places et une de plus de 20 000 places. Nous souhaitons y parvenir d'ici à 2015.

Aujourd'hui, six projets de construction de grandes salles de plus de 10 000 places sont en cours à Bordeaux, à Orléans, à Villeurbanne, à Dunkerque, à Aix-en-Provence et, comme vous l'avez rappelé, à Sarcelles.

Par ailleurs, deux stades en voie de réalisation, celui de Lille Métropole et celui de Nanterre, pourront se transformer en " Arena ", avec une jauge de plus de 15 000 places pour le premier et de 20 000 pour le second. Enfin, le Palais omnisports de Paris-Bercy fera l'objet d'une importante rénovation qui le mettra au niveau des enceintes européennes les plus modernes.

Vous le voyez, nous avons dépassé les objectifs que nous nous étions fixés.

Le montant qui sera alloué à chacun de ces projets n'est pas encore arrêté. Pour la plupart, en effet, ils sont encore au stade de la conception, et aucune demande de subvention n'a encore été déposée auprès du ministère des sports. Certains, comme à Bordeaux ou à Nanterre, seront d'ailleurs intégralement financés par des fonds privés.

Cependant, le ministère des sports s'engage dès aujourd'hui à soutenir les projets pour lesquels il sera sollicité et qui répondront aux critères de qualité d'une grande salle moderne. Au-delà des 150 millions d'euros prévus au titre de l'Euro 2016, nous avons pris l'engagement de dégager 10 millions d'euros par an pendant cinq ans dans le cadre du CNDS.

L'enjeu des grandes salles n'est pas seulement quantitatif. Notre ambition est aussi de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de grands équipements sportifs. Le rapport Costantini avait proposé à ce titre un label " Arena ", qui puisse s'appliquer aux grandes salles afin de garantir la qualité de leur conception et leur viabilité, ainsi que d'identifier les projets à soutenir en priorité.

J'ai souhaité élargir cette proposition à l'ensemble des grands équipements sportifs - grands stades, grandes salles, équipements olympiques - en retenant des critères non seulement sportifs et économiques, mais également sociaux et écologiques. Le label " Grands équipements " sera attribué par un comité spécifique, qui sera installé avant la fin du premier semestre 2011.

Par ailleurs, le ministère des sports examinera avec la plus grande attention les demandes de reconnaissance d'intérêt général qui lui seront soumises, à la lumière du programme global de construction et en veillant aux équilibres du territoire. La future Arena 92 de Nanterre en a déjà bénéficié l'an dernier. L'enjeu n'est pas d'accélérer les projets ou de contourner la concertation, mais de permettre un financement public d'investissements à caractère privé.

Vous le voyez, monsieur le député, notre pays est engagé dans un effort sans précédent pour réduire rapidement l'écart existant avec ses voisins européens. Nous voulons faire de la France l'un des pays les mieux dotés en matière de grandes enceintes sportives, afin d'accueillir, entre autres, les grandes compétitions de handball.

Données clés

Auteur : [M. François Pupponi](#)

Circonscription : Val-d'Oise (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1357

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1594

Réponse publiée le : 4 mars 2011, page 1452

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 février 2011